



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

attentat de Strasbourg

Question au Gouvernement n° 1494

Texte de la question

ATTENTAT DE STRASBOURG

M. le président. La parole est à M. Boris Vallaud.

M. Boris Vallaud. La mort a frappé hier soir, dans les rues de Strasbourg, au cœur de l'Europe, au cœur de sa capitale, semant la terreur, l'effroi et la colère. Dans ce moment, nous avons demandé le report de l'examen de la motion de censure.

Trois morts, douze blessés : nos pensées vont aux victimes, à leurs familles et à leurs proches. Nous pensons, en cet instant, à celles et ceux qui continuent à lutter pour la vie.

Notre reconnaissance va aux forces de l'ordre, aux militaires, aux policiers et aux gendarmes (*Mmes et MM. les députés se lèvent et applaudissent longuement*) qui sont intervenus hier soir et qui demeurent mobilisés dans la traque du tireur. Notre gratitude va aux personnels de nos hôpitaux, aux sapeurs-pompiers qui se battent aux côtés des victimes. Qu'ils soient tous remerciés et soutenus pour leur inébranlable engagement.

Monsieur le Premier ministre, chacun d'entre nous sait, en responsabilité, qu'il y a une part d'irréversible dans la lutte contre le terrorisme, que la menace demeure et que le risque zéro n'existe pas. Nous souhaitons néanmoins, monsieur le Premier ministre, que vous éclairiez la représentation nationale, et à travers elle nos compatriotes.

Que savons-nous des faits qui se sont déroulés hier soir, de leurs motifs, de la traque toujours en cours, de la personnalité du tireur, dont on nous dit qu'il était connu des services de police, fiché S et sur le point d'être interpellé ? Quel est l'état de la menace terroriste aujourd'hui dans notre pays ? Le marché de Noël de Strasbourg était-il identifié comme une cible potentielle ? Dès lors, quels moyens étaient déployés pour en assurer la sécurité ?

Monsieur le Premier ministre, en matière de lutte contre le terrorisme, les moyens mis en œuvre sont la clé. Nous avons engagé des moyens, et nous vous soutenons dans la poursuite de cet effort. Pourriez-vous nous dire quels sont les moyens mis en œuvre, dans la continuité des actions engagées en matière de prévention de la radicalisation, de renseignement, de renforcement des moyens de la police et de la gendarmerie, mais aussi de la justice ?

Monsieur le Premier ministre, dans ces moments tragiques, les questions sont nécessaires, mais les polémiques sont viles et stériles. Face au terrorisme, l'union nationale, la concorde des Françaises et des Français sont de puissantes armes pour que triomphe la République, la liberté et, en définitive, la vie. (Applaudissements sur tous les bancs.)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'intérieur.

M. Christophe Castaner, ministre de l'intérieur. Monsieur le député, je vous remercie pour votre question. Pour combattre le terrorisme, nous devons dépasser ce qui nous oppose ordinairement dans cet hémicycle. Ce combat engage la vie de femmes, d'hommes, d'enfants ; il engage aussi la vie de nos combattants. Je pense à nos forces de l'ordre qui, sans cesse, luttent contre toutes les formes de risque.

Le risque terroriste est, hélas ! omniprésent et il reste élevé dans notre pays. Certes, le type d'attaque a changé : nous avons connu des attaques exogènes, organisées depuis l'étranger, et nous connaissons actuellement des attaques endogènes.

Vous nous avez interrogés sur le profil du suspect – n'oublions pas qu'à ce stade, il n'est que suspect. Cet individu est connu depuis très longtemps, hélas ! pour des faits de droit commun. Dès l'âge de dix ans, son comportement relevait du droit pénal, et il a été condamné pour la première fois à treize ans. Ses actions, son comportement systématiquement marqué par la violence, lui ont valu soixante-sept inscriptions. Il a été identifié pour radicalisation, et était suivi pour cela.

Hier matin, à 6 heures, dans le cadre d'une enquête sur une tentative d'homicide, nos forces de l'ordre sont intervenues, accompagnées par la DGSI – la direction générale de la sécurité intérieure. Si la DGSI était présente, c'est précisément parce que nous connaissions le risque de radicalisation. Nous n'avions toutefois que des signaux faibles : l'intervention n'était donc pas motivée par la radicalisation mais par une enquête sur des faits de droit commun.

Au moment de la tentative d'interpellation, le suspect n'était pas présent. Sur place ont été trouvés certains éléments que je ne peux dévoiler ici mais qui ont inquiété les forces de l'ordre, lesquelles ont lancé immédiatement un mandat de recherche et se sont mobilisées pour tenter d'intercepter cet individu.

Celui-ci est ensuite apparu à 19 h 47 au 10, rue des Orfèvres, en plein cœur de Strasbourg, dans le marché de Noël. La suite, vous l'avez évoquée. J'aurai l'occasion d'apporter des précisions mais, pour l'heure, sachez que 720 personnes sont mobilisées à Strasbourg, dont 100 personnes relevant de la police judiciaire, pour l'intercepter au plus vite. (Applaudissements sur les bancs des groupes LaREM, MODEM, LR, SOC, UDI-Agir, LT, FI et GDR.)

Données clés

Auteur : [M. Boris Vallaud](#)

Circonscription : Landes (3^e circonscription) - Socialistes et apparentés

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 1494

Rubrique : Terrorisme

Ministère interrogé : Intérieur

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [13 décembre 2018](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [13 décembre 2018](#)